

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures environnementales

Délégation territoriale de Meuse de l'Agence régionale de santé Grand Est



## ARRÊTÉ n° 2020-2039 du 28 septembre 2020

Portant déclaration d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux souterraines de la source communale d'Orfontaine exploitée par la commune de Moulainville à titre de régularisation et l'instauration des périmètres de protection de ce point d'eau

Portant autorisation d'utiliser l'eau de la source communale d'Orfontaine pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Moulainville

La Préfète de la Meuse Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à 10 et R.1321-1 à 42,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à 6, L.215-13 et R.214-53,

VU le code forestier et notamment les articles L.311-1, L.312-1, L.411-1 et R.412-19 à R.412-27,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU le décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière et son décret d'application n°55-1350 du 14 octobre 1955 modifié,

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-1741 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Michel GOURIOU, secrétaire général de la Préfecture de la Meuse,

VU les délibérations de la commune de Moulainville du 13 décembre 2016,

VU l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique d'août 2015 relatif à la définition des périmètres de protection,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-2750 du 12 novembre 2019 prescrivant l'ouverture d'enquêtes publique et parcellaire auxquelles il a été procédé du 6 au 23 janvier 2020 inclus en mairie de MOULAINVILLE, BELRUPT-EN-VERDUNOIS et EIX,

VU l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur du 12 février 2020,

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques au cours de sa séance du 25 septembre 2020,

Considérant que les besoins en eau destinée à la consommation humaine de la commune de MOULAINVILLE énoncés à l'appui du dossier sont justifiés,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation, les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine de la commune de MOULAINVILLE,

Considérant qu'il convient de protéger la ressource en eau de la commune de MOULAINVILLE et que, dès lors, la mise en place des périmètres de protection autour de la source communale d'Orfontaine ainsi que les mesures envisagées constituent un moyen efficace pour faire obstacle aux pollutions susceptibles d'altérer la qualité de ces eaux destinées à la consommation humaine,

Sur proposition du directeur de l'Agence Régionale de Santé Grand Est :

#### ARRÊTE

## Article 1er - Objet de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet de :

- déclarer d'utilité publique, au bénéfice de la commune de MOULAINVILLE, les travaux de dérivation des eaux et les périmètres de protection ;
- d'autoriser l'usage de l'eau prélevée à des fins de consommation humaine du point d'eau suivant :

Nom du	Code BSS	Commune	N° de parcelle	Section		onnées t 93 (m)	Altitude (m)
captage		d'implantation	parcelle		Х	Υ	Z
Source communale d'Orfontaine	BSS003FTQW	Moulainville	9	ZE	881110	6898546	287

## CHAPITRE 1 : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX DE LA SOURCE COMMUNALE D'ORFONTAINE

#### Article 2 - Dérivation des eaux

Les travaux de dérivation des eaux dans le milieu naturel de la source communale d'Orfontaine située sur le ban de la commune de MOULAINVILLE, sont, à titre de régularisation, déclarés d'utilité publique.

## CHAPITRE 2 : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

## Article 3 – Désignation des périmètres de protection

Sont déclarés d'utilité publique les périmètres de protection suivants de la source communale d'Orfontaine de la commune de MOULAINVILLE ainsi que les travaux qui s'y rapportent et les servitudes associées.

Ils sont établis sur la base de l'avis de l'hydrogéologue agréé, pour un débit annuel de 13 000 m³, conformément aux plans en annexe du présent arrêté et comprennent :

- un périmètre de protection immédiate autour de la source communale d'Orfontaine constitué d'une partie de la parcelle 9 de la section ZE et d'une partie de la parcelle 486 de la section B de la commune de MOULAINVILLE. qui s'étend sur une surface de 279 m²,
- un périmètre de protection rapprochée pour la source communale d'Orfontaine qui s'étend sur la commune de MOULAINVILLE (parcelles 32, 35 à 45, 47 à 53, 56, 58 à 60, 62 à 77, 82, 86, 87, 89 à 92, 94pp, 95, 479, 480, 485pp, 486pp, 487 à 493, 496 à 498, 502, 503, 505 à 507, 614, 627, 643, 644, 647 à 650, 658, 684, 685pp, 686, 687, 688pp, 696pp, 703 à 708, 712, 713, 723 à 725, 726pp, 727, de la section B, parcelles 9 pp de la section ZE), de BELRUPT-EN-VERDUNOIS (parcelles 11pp, 278, 279pp, 322, 330pp, 343pp, 344pp de la section B) et d'EIX (parcelles 1049 à 1051, 1069, 1070, 1077, 1078, 1081, 1341pp de la section B) sur une surface totale de 329ha38a77ca (incluant les chemins, routes et ruisseau listés en annexe 2).

#### Article 4 – Dispositions communes

Toutes mesures doivent être prises pour que la commune de MOULAINVILLE et les services de la délégation territoriale de Meuse de l'Agence Régionale de Santé Grand Est soient avisés sans délai de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection y compris sur les portions de voies de communication traversant ces périmètres.

D'une manière générale, à l'intérieur de ces périmètres est interdit tout fait ou activité susceptible d'altérer la qualité de l'eau ou d'en modifier les caractéristiques et le sens d'écoulement.

#### Article 5 – Périmètres de protection immédiate

## Article 5.1 : Propriété du terrain

La commune de MOULAINVILLE doit devenir propriétaire de la partie de la parcelle 9 de la section ZE du cadastre de la commune de MOULAINVILLE dans laquelle est inclus le périmètre de protection immédiate. La partie de la parcelle 486 de la section B de la commune de MOULAINVILLE appartenant à l'État doit faire l'objet d'une convention de gestion.

#### Article 5.2: Délimitation du terrain

Le périmètre de protection immédiate doit être clôturé et cette clôture doit être maintenue en bon état de manière à interdire l'accès aux ouvrages de prélèvement.

#### Article 5.3 : Aménagement et entretien du terrain

Le terrain délimité par ce périmètre est régulièrement entretenu et n'est accessible qu'aux seules personnes chargées du contrôle ou de l'entretien des ouvrages. Toute activité et installation y sont interdites à l'exception de celles nécessaires à l'entretien des points d'eau, de l'emprise protégée et de sa clôture, et à l'exploitation des installations et du réseau d'eau potable.

L'emprise protégée est nettoyée (tonte, débroussaillage...) et les résidus de coupe sont évacués en dehors du périmètre de protection immédiate. L'emploi de produits chimiques, produits phytosanitaires ou fertilisants y est strictement interdit, y compris au niveau de la clôture.

Toutes dispositions sont prises pour éviter que les eaux superficielles ne stagnent sur l'emprise protégée, soit en les empêchant de pénétrer sur cette emprise, soit en facilitant leur transit et leur évacuation.

#### Article 6 - Périmètre de protection rapprochée et prescriptions

Dans le périmètre de protection rapprochée, la commune peut instaurer le droit de préemption urbain dans les conditions définies à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme.

Le remblaiement de fouilles, tranchées, excavations ou les exhaussements de sol sont réalisés à l'aide de matériaux naturels provenant de carrières autorisées au titre ICPE.

Les travaux de voiries existantes sont autorisés sous réserve d'utiliser des matériaux inertes pour la couche de forme et de mettre en herbe les fossés d'évacuation des eaux de ruissellement immédiatement après travaux. Les fossés existants sont entretenus par fauche régulière.

Les stockages et dépôts de toute nature sont interdits à l'exception :

- des dépôts de grumes qui doivent être implantées à plus de 100 m des ouvrages,
- des stockages temporaires d'hydrocarbures à plus de 300 mètres des ouvrages sous réserve d'être réalisé dans une cuve à double enveloppe installée sur bac de rétention d'un volume équivalent à celui stocké,
- des stockages et dépôts nécessaires aux activités existantes sur le camp du Rozelier.

Les épandages d'engrais doivent être réalisés en respectant le code des bonnes pratiques agricoles.

Dans les forêts ne présentant pas l'une des garanties durable mentionnées aux articles L.124-1 et 2 du code forestier, les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à 4 ha, à l'exception de celles effectuées dans les peupleraies, enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaies et n'ayant pas été autorisées au titre d'une autre disposition du code forestier ou de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme, ne peuvent être réalisées que sur autorisation préfectorale et après avis du Centre National de la Propriété Forestière pour les forêts privées

Le traitement du bois par des produits phytosanitaires et phytocides est interdit sauf en cas de menace pour le peuplement forestier, après déclaration auprès des services compétents et information de la Délégation Territoriale de Meuse de l'ARS Grand Est.

Sont par ailleurs interdites dans ce périmètre les activités suivantes :

- La création de nouveaux points de prélèvement d'eau ou de sondage de reconnaissance, à l'exception de celle au bénéfice du Ministère de la Défense ou de la collectivité bénéficiaire de l'autorisation et après autorisation préfectorale,
- · L'ouverture ou l'exploitation de carrières,
- · L'implantation d'éolienne,
- L'ouverture d'excavations de plus de 2 m de profondeur à moins de 100 mètres des ouvrages, à l'exception de celles réalisées dans le cadre de travaux liés aux captages d'eau potable,
- La réalisation de mares et d'étangs,
- L'installation d'ouvrages de transport des eaux usées, d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits inflammables et de produits chimiques,
- Les rejets d'effluents liquides de toute nature,
- L'épandage d'effluents organiques liquides de toute nature,
- Le retournement des prairies permanentes,
- La construction de nouvelles voies de circulation à moins de 100 mètres des ouvrages à l'exception des cloisonnements forestiers,
- · Les nouvelles aires de stationnement,
- · Toute nouvelle construction,
- Le traitement des aires de stationnement, accotements de voies routières, talus et fossés avec des produits phytosanitaires,
- · Le défrichement,
- Le brûlage des rémanents et des branchages issus des coupes forestières,
- L'utilisation de produits olfactifs et attractifs de gibier (goudron de Norvège),
- L'affourage et l'agrainage du gibier à l'exception de l'agrainage linéaire qui est autorisé à plus de 100 mètres des ouvrages,
- L'abandon ou l'enfouissement des cadavres et des sous-produits de gibier résultant des parties de chasse,
- · Le traitement des bois coupés,
- Toute activité de sports mécaniques,
- Le camping et le caravaning.

# Article 7 – Réglementation des activités, installations et dépôts existants à la date du présent arrêté

Sans préjudice des dispositions particulières figurant à l'article 6, les activités, dépôts et installations existant à la date de notification du présent arrêté, sur les terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée doivent satisfaire aux obligations résultant de l'institution du dit périmètre dans un délai de trois ans.

#### Article 8 – Avis complémentaire d'un hydrogéologue agréé

Lors d'une création ou modification, d'installation, dépôt ou activité ou de toute autre occupation et utilisation du sol dans le périmètre de protection rapprochée, susceptible de mettre en cause la qualité des eaux souterraines, le Préfet peut solliciter, si la complexité du dossier le justifie, l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, aux frais du pétitionnaire.

## Article 9 - Indemnisation des servitudes

Tout propriétaire ou exploitant dont les terrains sont soumis à des servitudes nouvelles et dûment évaluées par suite de prescriptions particulières, imposées par la protection du point d'eau et de ses ouvrages annexes faisant l'objet du présent arrêté et non prévues dans la réglementation en vigueur peut prétendre à une indemnisation.

Examinée au cas par cas, elle doit être justifiée par un dommage direct, matériel et certain.

Elle est prise en charge pour moitié par la commune de MOULAINVILLE, l'autre moitié reste à la charge du Ministère des Armées, les périmètres de protection de la source communale et militaire d'Orfontaine étant identiques.

## Article 10 - Sanctions applicables en cas de non-respect de la protection des ouvrages

En application de l'article L.1324-3 du code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du même code, le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, conduites, aqueducs, réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique peut être puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

## CHAPITRE 3 : AUTORISATION D'UTILISER LES EAUX PRÉLEVÉES EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE

## Article 11 – Autorisation d'utiliser l'eau à des fins de consommation humaine

La commune de MOULAINVILLE est autorisée (à titre de régularisation) à utiliser l'eau en vue de la consommation humaine à partir de la source communale d'Orfontaine.

## Article 12 - Conception et entretien du réseau de distribution

Les ouvrages servant au captage, à la production et la distribution de l'eau doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

À ce titre, le nettoyage du réservoir doit être réalisé au moins une fois par an et des purges du réseau doivent être réalisées régulièrement afin de renouveler l'eau du réservoir et maintenir une eau de qualité.

## Article 13 – Traitement de l'eau

Avant distribution, les eaux brutes captées font l'objet d'un traitement de désinfection afin d'assurer en permanence la distribution d'une eau conforme aux exigences de qualité réglementaires.

## Article 14 - Surveillance de la qualité de l'eau

La commune de MOULAINVILLE est tenue de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont elle a la responsabilité.

Par ailleurs, la commune veille à la protection de sa ressource ainsi qu'au bon fonctionnement de ses installations de production et de distribution d'eau. Un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées à ce titre doit être tenu à jour par l'exploitant et mis à disposition des autorités de contrôle.

## Article 15 – Contrôle de la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé conformément au programme d'analyses départemental fixé par la délégation territoriale de Meuse de l'ARS Grand Est, selon la réglementation en vigueur.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, des analyses complémentaires peuvent être prescrites par la délégation territoriale de Meuse de l'ARS Grand Est après information du pétitionnaire.

La détection de substances polluantes de manière persistante, et en quantité significative proche de la limite de qualité, est suivie d'une étude diagnostique, à la charge du pétitionnaire, sur les origines de la contamination et sur les mesures de gestion à mettre en œuvre pour réduire cette pollution.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la Santé et sont à la charge de l'exploitant.

Les installations de captages, de production et de distribution demeurent accessibles aux agents en charge du contrôle.

#### **CHAPITRE 4: DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

# Article 16 – Travaux de mise en conformité des installations liées à l'exploitation du service d'eau potable

Sauf mention particulière précisée aux articles concernés, les travaux de mise en conformité sont réalisés dans un délai de trois ans, à la date de signature du présent arrêté, à l'initiative de la commune de Moulainville.

#### Ces travaux comprennent:

- l'achat de parcelle pour établir le périmètre de protection immédiate de la source communale d'Orfontaine et l'établissement d'une convention de gestion,
- la mise en place d'une clôture en limite du périmètre de protection immédiate et d'une porte d'accès,
- la coupe des arbres et le retrait des rémanents de l'emprise du périmètre de protection immédiate,
- la reprise de la maçonnerie extérieure de la source communale d'Orfontaine si nécessaire,
- le changement de la porte du captage,
- l'achat du terrain sur lequel se situe le réservoir et l'établissement d'une convention de passage pour la conduite d'adduction,
- La mise en place d'un système d'alerte de niveau bas sur le réservoir communal.

#### **CHAPITRE 5: DISPOSITIONS DIVERSES**

## Article 17 - Modification des installations

Tout projet de modification apportée par le bénéficiaire de l'autorisation au système actuel de production et distribution de l'eau (ouvrages et installations), à son mode d'utilisation, tout projet de réalisation de travaux ou d'aménagement de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance de l'autorité sanitaire accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

#### Article 18 - Pièces annexes

Les pièces annexées au présent arrêté sont :

- Annexe 1 : État parcellaire du périmètre de protection immédiate de la source communale d'Orfontaine,
- Annexe 2 : État parcellaire du périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine,
- Annexe 3 : Plan parcellaire du périmètre de protection immédiate de la source communale d'Orfontaine (échelle 1/580),
- Annexe 4 : Plan parcellaire du périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine (échelle 1/12150),
- Annexe 5 : Plan de situation du périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine (sans échelle)

#### Article 19 - Mise en œuvre et notification

Le présent arrêté est transmis aux communes de MOULAINVILLE, de BELRUPT-EN-VERDUNOIS et d'EIX en vue de :

- la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté.
- la notification individuelle du présent arrêté, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'initiative de la commune de MOULAINVILLE, aux propriétaires ou ayant droits des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée, afin de les informer des servitudes qui grèvent leur terrain.
  - Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communique à l'occupant des lieux.
  - <u>Au plus dans un délai de 3 mois à compter de sa réception</u>, le bénéficiaire de l'autorisation transmet au préfet de la Meuse le certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité.
- l'affichage en mairie de MOULAINVILLE, de BELRUPT-EN-VERDUNOIS et d'EIX pendant une durée d'au moins 2 mois des extraits de celui-ci énumérant notamment les principales servitudes.
  - A la fin de la période d'affichage, le maire de la commune concernée adressera au préfet de la Meuse le certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité.
- La conservation en mairie de MOULAINVILLE, de BELRUPT-EN-VERDUNOIS et d'EIX de l'acte portant déclaration d'utilité publique.
  - Ces collectivités délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées, et mettent à leur disposition une copie de l'arrêté.
- L'insertion de l'acte dans le document d'urbanisme qui doit être effective dans un délai maximum de 3 mois après la date de sa signature. Les servitudes afférentes aux périmètres de protection sont annexées au plan local d'urbanisme dans les conditions définies par le code de l'urbanisme.

Un avis relatif à cet arrêté est inséré, par les soins de la préfecture de la Meuse et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux du département de la Meuse.

Cet arrêté (hors annexes, consultables en maire de MOULAINVILLE, de BELRUPT-EN-VERDUNOIS et d'EIX) est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée doivent informer les locataires et les exploitants des terrains, de l'établissement de la protection du point d'eau faisant l'objet du présent arrêté ainsi que des servitudes qui s'y rapportent.

#### Article 20 - Délais et voies de recours

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif de NANCY. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>", dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification pour les propriétaires de parcelles incluses dans les périmètres de protection immédiate ou rapprochée.

Dans le même délai de deux mois, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

#### **ARTICLE 21 - DIFFUSION ET INFORMATION**

Une copie du présent arrêté est adressée :

- au directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- au président du Conseil Départemental de la Meuse,
- au président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse,
- au directeur de l'Office National des Forêts,
- à la présidente du tribunal administratif de Nancy,
- au directeur régional Lorraine du Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

#### Article 22 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le sous-préfet de Verdun, le directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est, le directeur départemental des territoires de la Meuse, le représentant du Ministère des Armées, les maires de la commune de MOULAINVILLE, de BELRUPT-EN-VERDUNOIS et d'EIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bar-le-Duc, le

2 8 SEP. 2020

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général,

Annexe 1 - État parcellaire du périmètre de protection immédiate de la source communale d'Orfontaine

		07	Service Service		Contenance	nance	Marine		
Pro	Proprietaires inscrits	Communal	Section N°	ž	Surface	Reliquat	Classe	Lieux-dits	Exploitants
ETAT PAR DOMAINE	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE								
7 Rue du	17 Rue du Général De Gaulle	361	<u>m</u>	486	_	Oha00a04ca 1ha46a96ca	Bois	robiaux	
BP40 513									
5013 BA	55013 BAR LE DUC CEDEX								
DEMENO 28 Avenu	DEMENOIS Sébastien Pol Gaston 28 Avenue Max De Nansouty 82600 ASNIERES-SUR-SEINE	361	ZE	Ö	Oha02a75ca 2ha65a55ca	2ha65a55ca	Pré Lande	le cugnet	

Vu poyr être annexé à l'arrêté préfectoral n°2020-2039 du 28 SEP. 2020

Pour /a préfète et par délégation, Le secrétaire général,

Annexe 2 - État parcellaire du périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine

Cadastre de la commune de MOULAINVILLE

	S Exploitants														
	Lieux-dits		la cauree		_	la cauree		la cauree				la cauree			
	Classo		Тепе		ŀ	lerre		Тепе				Terre			
nance	l Ca	Reliquat													
Contenance	Ha a ca	Surface grevée	Oha36a40ca			0 0	Una i Zab4ca					0ha42a11ca			
	·		48			ç	টা ব					20			
	Section		ш			£	ם					ш			
9	Committee Section		361			7.00	195					361			
	Propriètaires inscrits		BROCHET ELISABETH MARIE GEORGETTE 10 Rue Principale 55400 MOULAINVILLE	LAMOR ALAIN AUGUSTE JULES 10 Rue Principale Estana Motilla Internale	MODING THE ROCER	JAKUIN FRANC 55400 MOULAINVILLE	PLUN ANNE YVETTE	JARDIN FRANC 55400 MOULAINVILLE	MOUTAUX MICHAEL HENRI	17 Rue Principale 55400 RI ANZÉE	MOUTAUX YVON RENE	15 Rue Principale	55400 BLANZÉE	SCAUSSE RAYMONDE	15 Rue Principale
9	N.	9 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Mad V Val				7	, 41				'n		,	

Surface greeke   Reliquet	ů	Propriétaires inscrits	N° Section	Section	ž	Contenance Ha a ca	nance 1 ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
17 Rav Charlos Nave Martie Alberte   18 Rav Charlos Nave Martie Alberte   19 Charlos Nave Charlos Na	000		Communication			Surface grevée	Reliquat	30000		
Victor Enterpretate     Factor Principles     Factor Principle     Fa		BLANCHARD ANNE MARIE ALBERTE								
EARDE MANNUEL   FRANCINE     EARDE MOLLANVILE     ERROR MOLLANVILE		17 Kue Principale 55400 MOULAINVILLE								
SAGO MOULANVILE		ERARD EMMANUEL								
FRAND FRANCINE   FRANCINCAMPULLE   FRANCINCAMPULLE   FRANCINCAMPULLE   FRANCINCAMPULLE   FRANCINCAMPULLE   FRANCINCAMPULLE   FRANCINCAMPULLANVILLE   FRANCINCA		VIGNE SAINT PJERRE								
State Principale   55400 MOULAINVILLE   FRADD MARIE   551		ERARD FRANCINE								
ERARD HUBERT   S61   B 51   Oha60a30ca   Terre   Is cauree   Is		15 Rue Principale 55400 MOU AINVILLE								
17 Rev Principale   S5400 MOULAINVILLE   ERARD JEANAMICHEL   S5400 MOULAINVILLE   S5400 MOU		ERARD HUBERT								SCHILTZ Laetitia
### Stand Decircular	4	17 Rue Principale	361	m	5	0ha60a30ca		Тепте	la cauree	Ferme de la Basseville
17 Rue Principale		ERARD JEAN-MICHEL								
ERARD LAURENCE		17 Rue Principale								
Avenue du Trentême Corps   Avenue du Trentême Corps		55400 MOULAINVILLE								
47 Avenue du Tenniène Corps   45 Four de la cauree   45 Four de la		EKARU LAUKENCE								
FRARD NATHALIE		47 Avenue du Trenteme Corps 55100 VERDLIN								
17 Rue Principale		FRARD NATHALIF								
S5400 ÈTAIN     BLANCHARD ANNE MARIE ALBERTE     BEARD EMANCHARD ANNE MARIE ALBERTE     S5400 MOULAINVILLE     ERARD FRANCINE     S5400 MOULAINVILLE     S5400		17 Rue Principale								
BANCHARD ANNE MARIE ALBERTE     TRue Principale     55400 MOULAINVILLE     ERARD HUBERT     55400 MOULAINVILLE     55400 MOULAINVILLE		55400 ÉTAIN								
54 Alo Puncipale         554 Alo Puncipale           554 Alo Muchanuel         554 Alo Muchanuel           FRARD EMMANUEL         55400 MOULAINVILLE           FRARD FANCINE         15 Rue Principale           55400 MOULAINVILLE         55400 MOULAINVILLE           ERARD HUBERT         361 B 52 Oha90a30ca           17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE           ERARD LAURENCE         47 Avenue du trentième Corps           55400 MOULAINVILLE         55400 MOULAINVILLE           ERARD LAURENCE         47 Avenue du trentième Corps           55400 VERDUIN         55400 MOULAINVILLE           ERARD NATHALIE         17 Rue Principale           55400 VERDUIN         ERARD NATHALIE           17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE		BLANCHARD ANNE MARIE ALBERTE								
Factor   F		17 Rue Principale EEAD MOLIS ANNIELE								
VICANE SAIM PRINCE   VICANE SAIM PRINCE   55400 MOULAINVILLE   ERARD HUBERT   361   B 52   0ha90a30ca   1erre   la cauree     55400 MOULAINVILLE   ERARD HUBERT   17 Rue Principale   55400 MOULAINVILLE   ERARD LAURENCE   17 Rue Principale   55400 MOULAINVILLE   17 Rue Principale   18 Randon Moulain		FDADD FMMANIFI								
55400 MOULAINVILLE         ERARD FRANCINE         15 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         ERARD HUBERT         17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         ERARD JEAN-MICHEL         17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         ERARD LAURENCE         47 Avenue du trentième Corps         55100 VERDUN         ERARD NATHALIE         17 Rue Principale		VIGNE SAINT PIERRE								
ERARD FRANCINE         15 Rue Principale         17 Rue Principale         18 Rue Principale		55400 MOULAINVILLE								
15 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         ERARD HUBERT         17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         47 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         65400 MOULAINVILLE         17 Rue Principale         65100 VERDUN         ERARD LAURENCE         47 Avenue du trentième Corps         55100 VERDUN         ERARD NATHALIE         17 Rue Principale		ERARD FRANCINE								
S5400 MOULAINVILLE		15 Rue Principale								
ERARD HUBERT         361         B         52         0ha90a30ca         Terre         la cauree           17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         ERARD JEAN-MICHEL         17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         47 Avenue du trentième Corps         55400 VERDUN           ERARD LAURENCE         47 Avenue du trentième Corps         55100 VERDUN         55100 VERDUN           ERARD NATHALIE         17 Rue Principale		55400 MOULAINVILLE								
17 Rue Principale         361         B         52         0ha90a30ca         Terre         la cauree           55400 MOULAINVILLE         17 Rue Principale         55400 MOULAINVILLE         55400 MOULAINVILLE         47 Avenue du trentième Corps         55100 VERDUN           ERARD LAURENCE         47 Avenue du trentième Corps         55100 VERDUN         55100 VERDUN           ERARD NATHALIE         17 Rue Principale         17 Rue Principale		ERARD HUBERT	_							SCHILTZ Laetitia
S Corps	ĸ	17 Rue Principale	361	m	25	Oha90a30ca		Тепте	la cauree	Ferme de la Basseville
FRARD JEAN-MICHEL		55400 MOULAINVILLE								55400 MOULAINVILL
FRARD LAURENCE  47 Avenue du trentième Corps 55100 VERDUN ERARD NATHALIE  17 Rue Principale		EKAKU JEAN-MICHEL								
ERARD LAURENCE 47 Avenue du trentième Corps 55100 VERDUN ERARD NATHALIE 17 Rue Principale		17 Kue Principale ERADO MOSTI AINVILLE								
ERARD LAURENCE 47 Avenue du trentième Corps 55 100 VERDUN ERARD NATHALIE 17 Rue Principale										
47 Avenue du trentième Corps 55100 VERDUN ERARD NATHALIE 17 Rue Principale		ERARD LAURENCE								
ERARD NATHALIE  17 Rue Principale		47 Avenue du frentieme Corps 55100 VERDUN								
17 Rue Principale		ERARD NATHALIE								
		17 Rue Principale								

ž	Propriétaires inscrits	.N	Section	ż	Contenance Ha a ca	iance ca	Nature	Lleux-dits	Exploitants
d ordre		Communa			Surface grevée	Reliquat	Ciasac		
ω	JACQUES EVELYNE Appt n°3 58 Altée de la Carafiole 55 100 VERDUN JACQUES REGIS GILBERT 2 Rue Modeau 55 190 MENIL LA HORGNE WALAINE COLETTE 2B Route de Sommedieue 55 160 HAUDIOMONT	361	œ	53	0ha15a00ca		Taillis Bois	la cauree	,
	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	56	OhaO6aOOca		Lande	robiaux	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
60	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	58	0ha22a50ca		Sol	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
on .	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ш	29	0ha77a50ca		Taillis Bois	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
10	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	80	90	OhaO4aO0ca		Lande	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
<del>-</del>	JACQUES RAYMOND HENRI 2 Rue Principale 55400 MOULAINVILLE	361	8	62	Oha81a05ca		Lande	la plaine de la madelaine	
12	JACQUES JEAN MARCEL 20 Rue Principale 55160 SAULX LES CHAMPLON	361	В	63	0ha45a95ca		Lande	la plaine de la madelaine	
	GABRIEL GENEVIEVE MARIE AURELIE Succesion par SCP PAQUIN 23 Avenue Garibaldi 55100 VERDUN								
	MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE 28 Avenue des Éparges 55100 VERDUN								
5	MINE DANIEL PIERRE 12 B Rue de Mulhouse 21000 DIJON	361	20	64	1ha15a25ca		Тепе	la plaine de la	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville
	MINE GISELE MARIE GENEVIEVE 12 Chemin de la Justice 88000 Épinal	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						madelame	55400 MOULAINVILLE

ž	Propriétaires inscrits	ž	ection	ż	Contenance Ha a ca	nce	Nature	Lieux-dits	Exploitants
d ordre		Communa			Surface grevée Reliquat	Reliquat	9888		
	MINE GUY ANDRE								
	131 Rue Challemel LACOUR				_				
	80069 LYON				- 1 2				
	MINE JOELLE MARIE JOSEPHE								
	HARGEVILLE SUR CHÉE								
	55000 LES HAUTS DE CHÉE								

N° d'ordre	Propriétaires inscrits	N° Communa	Section	ž	Contenance Ha a ca	ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
					Surface grevée	Reliquat			
	MOUTAUX EMMANUEL MARIE ERIC 19 Rue Principale 17 Ang. Principale								
14	53400 BLANZEC MOUTAUX YVON RENE 15 Rue Principale 55400 BLANZÉE	361	œ	99	0ha26a15ca		Тепте	la plaine de la madelaine	
	SCAUSSE RAYMONDE 15 Rue Principale 55300 BLANZÉE								
	GABRIEL GENEVIEVE MARIE AURELIE Succesion par SCP PAQUIN 23 Avenue Garibaldi 55100 VERDUN								
	MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE 28 Avenue des Éparges 55100 VERDUN								
<del>1</del> 0	MINE DANIEL PIERRE 12 B Rue de Mulhouse 21000 DIJON	361	ω	20	0ha29a75ca		Тепе	la plaine de la	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville
	MINE GISELE MARIE GENEVIEVE 12 Chemin de la Justice 88000 EPINAL	1						madelaine	55400 MOULAINVILLE
	MINE GUY ANDRE 131 Rue Challemel LACOUR 69008 I YON								
	MINE JOELLE MARIE JOSEPHE HARGEVILLE SUR CHÉE 55000 LES HAUTS DE CHÉE								
	GABRIEL GENEVIEVE MARIE AURELIE Succesion par SCP PAQUIN 23 Avenue Garibaldi 55100 VERDUN								
	MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE 28 Avenue des Éparges 55100 VERDUN								
16	MINE DANIEL PIERRE 12 B Rue de Mulhouse 21000 DIJON	361	8	71	0ha19a30ca		Тепе	la plaine de la	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville
	MINE GISELE MARIE GENEVIEVE 12 Chemin de la Justice 88000 EPINAL							madelaine	55400 MOULAINVILLE
	MINE GUY ANDRE 131 Rue Challemel LACOUR 69008 LYON								

ž	Propriétaires inscrits	N.	Section	2	Contenance Ha a ca	nance I ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
o or ore					Surface grevée	Reliquat	Cidasa		
	MINE JOELLE MARIE JOSEPHE HARGEVILLE SUR CHÉE 55000 LES HAUTS DE CHÉE								
17	FOURNIER SERGE GEORGES 25 Rue des Minimes 55110 DUN SUR MEUSE HUMBERT CHRISTIANE 25 RUE DES MINIMES 55110 DIN SUR MELISE	361	ω	72	Ohat6a2Oca		Taillis Bois	la plaine de la madelaine	
80	BERTIN MARTINE Villa Les oiseaux 55400 MOULAINVILLE JACQUOT BERNARD 27 Rue Principale 55400 MOULAINVILLE	361	т	73	Oha16a10ca		Taillis Bois	la plaine de la madelaine	
19	BROCHET ELISABETH MARIE GEORGETTE 10 Rue Principale 55400 MOULAINVILLE LAMOR ALAIN AUGUSTE JULES 10 Rue Principale 55400 MOULAINVILLE	361	ω	74	0ha33a25ca		Taillis Bois	la plaine de la madelaine	
20	GABRIEL GENEVIEVE MARIE AURELIE Succesion par SCP PAQUIN 23 Avenue Garibaldi 55 100 VERDUN MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE 28 Avenue des Éparges 55 100 VERDUN MINE DANIEL PIERRE 12 B Rue de Mulhouse 21 000 DIJON MINE GISELE MARIE GENEVIEVE 12 Chemin de la Justice 88000 EPINAL MINE GUY ANDRE 131 Rue Challemel LACOUR 69008 LYON MINE JOELLE MARIE JOSEPHE HARGEVILLE SUR CHÉE 55000 LES HAUTS DE CHÉE	361	ω	75	0ha09a75ca		Taillis Bois	la plaine de la madelaine	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville 55400 MOULAINVILLE
21	LUCOTTE JACQUES HENRI GEORGES 7 Rue des Glacis 55100 VERDUN	361	ω	76	0ha95a40ca		Taillis Bois	la soussigniere du roy	
77	LUCOTTE JACQUES HENRI GEORGES 7 Rue des Glacis 55100 VERDUN	361	m	11	11ha45a90ca		Taillis Bois	la soussigniere du roy	

N° Pordro	Propriètaires inscrits	N° Summing	Section	ž	Contenance Ha a ca	tance t ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
5					Surface grevée	Reliquat	Classe		
23	COMMUNE DE GRIMAUCOURT EN WOEVRE Mairie 55400 GRIMAUCOURT EN WOEVRE	361	80	82	0ha01a00ca		Taillis Bois	molachena	
24	LEGRAND GEORGES AUGUSTE 119 Boulevard NEY 75018 PARIS	361	œ	86	Oha15a65ca		Тепте	champ le bailly	
25	VEDEL MICHEL JEAN PIERRE 91 Cote Saint Barthélémy 55100 VERDUN	361	B	87	1ha27a00ca		Taillis Bois	grande contree	
26	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	83	89	0ha59a70ca		Taillis Bois	grande contree	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
27	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	06	1ha68a50ca		Taillis Bois	grande contree	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
28	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	В	91	Oha17a55ca		Sol	grande contree	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
29	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	92	0ha22a10ca		Taillis Bois	grande contree	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
30	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	95	9ha54a40ca	5ha58a00ca	Taillis Bois	bethelemont	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
25	HUARD ANNE MARIE GILBERTE 60 Rue des Volontaires 57950 MONTIGNY LES METZ HUARD EMMANUEL GABRIEL PIERRE 10 Avenue de la 42ême division 65100 VERDUN HUARD MELANIE GISELE MICHELINE 43 Rue de Chatillon 55100 VERDUN OEILLET FRANCINE NICOLE FRANCOISE 40 Avenue d'Étain 55100 VERDUN	361	Ω	479	3ha20a75ca		Taillis Bois	la soussigniere de la rue	
32	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ω.	480	0ha00a85ca		Lande	la soussigniere de la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN

2	Propriétaires inscrits	2	Section	ž	Contenance Ha a ca	nance 1 ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
a orare		Communication			Surface grevée	Reliquat	2000		
33	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	485	10ha28a00ca	1ha36a50ca	Taillis Bois	robiaux	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
34	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC GEDEX	361	В	486	0ha03a60ca	1ha43a86ca	Bois	robiaux	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
35	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ω	487	1ha34a31ca		Taillis Bois	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
36	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	60	488	0ha37a14ca		Bois	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
37	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	B	489	0ha00a55ca		Bois	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
38	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Gênéral De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	490	0ha13a26ca		Bois	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
39	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	В	491	2ha31a79ca		Bois	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
40	COMMUNE DE GRIMAUCOURT EN WOEVRE Mairie 55400 GRIMAUCOURT EN WOËVRE	361	ω	493	2ha67 <i>a</i> 70ca		Taillis Bois	molachena	
41	COMMUNE DE GRIMAUCOURT EN WOEVRE Mairie 55400 GRIMAUCOURT EN WOËVRE	361	ш	496	8ha64a63ca		Taillis Bois	molachena	
42	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	80	497	0ha03a55ca		Теге	champ le bailly	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
£\$	JACQUES JEAN MARCEL 20 Rue Principale 55160 SAULX LES CHAMPLON PARISOT EDITH MARIETTE 20 Rue Principale 55160 SAULX LES CHAMPLON	361	10	498	0ha09a45ca		Тете	champ le bailly	

N S	Propriétaires inscrits	ů.	Section	ž	Contenance Ha a ca	nance 1 ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
5	STATE OF THE PARTY			2	Surface grevée	Reliquat	o canada		
44	FREMONT BRUNO NICOLAS 5 Rue de Saint Mihiel 55100 DUGNY SUR MEUSE	361	20	502	2ha06a20ca		Taillis Bois	la grande fosse a t eau	
45	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	503	OhaO2a26ca		Taillis Bois	la grande fosse a l eau	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
46	GROUPEMENT FORESTIER DE BEAUREGARD 22 Avenue Garibaldi 55100 VERDUN	361	Ф	505	4ha44a00ca		Taillis Bois	la grande fosse a l eau	
47	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	m	909	0ha03a78ca		Taillis Bois	la grande fosse a i eau	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
48	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	m	507	23ha28a76ca		Taillis Bois	la grande fosse a l eau	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
49	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	<b>E</b>	614	OhaO1a75ca		Taillis	bethelemont	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
90	MOINAUX JEAN-LUC MARIE ROGER Jardin Franc 55400 MOULAINVILLE PLUN ANNE YVETTE Jardin Franc 55400 MOULAINVILLE	361	m	627	0ha43a34ca		Pré	champ le bailly	
51	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	643	Ohaf1a04ca		Тепе	essart haie commune	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
52	COMMUNE DE GRIMAUCOURT EN WOEVRE Mairie 55400 GRIMAUCOURT EN WOËVRE	361	æ	644	10ha80a96ca		Taillis Bois	essart haie commune	
53	FREMONT BRUNO NICOLAS 5 Rue de Saint Mihiel 55100 DUGNY SUR MEUSE	361	æ	647	19ha24a05ca		Taillis Bois	la grande fosse a l eau	
54	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	Ð	648	0ha29a05ca		Bois	la grande fosse a l eau	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
55	FREMONT BRUNO NICOLAS 5 Rue de Saint Mihiel 55100 DUGNY SUR MEUSE	361	8	649	2ha97a30ca		Taillis Bois	bois des bons hommes	

ů.	Propriétaires inscrits		Section	ž	Contenance Ha a ca	nance : ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
a of are		Communication			Surface grevée	Reliquat	Classe		
56	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ω	650	OhaO8a30ca		Bois	bois des bons hommes	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
25	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	В	658	23ha47a20ca		Lande	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
58	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	684	Oha15a00ca		Taillis Bois	deramee la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
29	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	В	685	10ha84a50ca	5ha48a50ca	Taillis Bois	deramee la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
09	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ω	989	0ha21a25ca		Taillis Bois	deramee la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
61	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ю	687	0ha35a00ca		Taillis Bois	deramee la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
62	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ш	688	0ha68a10ca	0ha47a90ca	Taillis Bois	deramee la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
83	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ш	703	0ha35a00ca		Lande	molachena	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
64	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ω	704	0ha11a25ca		Lande	molachena	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
65	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	705	0ha31a25ca		Lande	la plaine de fa madelaine	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
99	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	706	0ha25a00ca		Lande	la soussigniere du roy	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN

2	Propriétaires inscrits	ů	Section	ž	Contenance Ha a ca	ance	Nature	Lieux-dits	Exploitants
2000					Surface grevée	Reliquat	Classe		
29	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	œ	707	1ha01a25ca		Lande	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
88	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	В	708	0ha27a50ca		Lande	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
69	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	712	1ha42a48ca		Тепте	molachena	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
70	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	83	713	3ha38a70ca		Bois	la grande fosse a l eau	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
11	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	723	Oha52a15ca		Sol	robiaux	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
72	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	œ	724	0ha07a76ca		Sof	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
73	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	В	725	Oha22a11ca		Sol	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
74	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	726	Oha46a40ca	0ha23a67ca	Sol	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
75	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ω	727	0ha51a75ca		Sol	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
92	COMMUNE DE GRIMAUCOURT EN WOEVRE Mairie 55400 GRIMAUCOURT EN WOËVRE	361	ထ	.32	5ha42a30ca		Taillis Bois	bois des ambres et st pier	
11	COMMUNE D'EIX Mairie 55400 EIX	361	80	35	23ha26a00ca		Taillis Bois	taille christophe	

°N .	Propriétaires inscrits	N°	Section	Ž	Contenance Ha a ca	nance I ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
a ol die		Commente			Surface grevée	Reliquat	Classe		
78	DOBIN JEAN MARCEL JULES 15 Rue Basse 55400 MOULAINVILLE LEGRAND BERNADETTE SUZANNE 15 Rue Basse 55400 MOULAINVILLE	361	ω	36	1ha25a25ca		Taillis Bois	kachoux	
79	JACQUOT CHANTAL  22 Rue Principale 55400 MOULAINVILLE SCHILTZ BRIGITTE 6 Rue des Vergers 57480 RETTEL SCHILTZ CHRISTINE 25 Rue Basse 55320 GENICOURT SCHILTZ DELPHINE 14 Rue de Feuilla 55400 DAMLOUP SCHILTZ JOSE JEAN JULIEN Derrière Moulainville la Basse	361	æ	37	0ha27a90ca		Taillis Bois	kachoux	
08	JACQUOT CHANTAL JACQUOT CHANTAL JACQUOT CHANTAL JACQUOT CHANTAL SARue Proncipale SCHILTZ BRIGHTE 6 Rue des Vergers 57480 RETTEL SCHILTZ CHRISTINE 25 Rue Basse 55320 GÉNICOURT SCHILTZ DEL PHINE 14 Rue de Feuilia 55400 DAMLOUP SCHILTZ JOSE JEAN JULIEN Derrière Moultainville La Basse 55400 MOUL AINVILLE	361	ш	38	0ha27a90ca		Taillis Bois	lachoux	
£.	SCAUSSE NICOLAS 2 Rue Basse 55400 MOULAINVILLE	361	60	39	0ha61a85ca		Taillis Bois	lachoux	
82	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP N° 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	64	7ha93a70ca		Taillis Bois	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN

N° Pardra	Propriétaires inscrits	N° N°	Section	ž	Contenance Ha a ca	nance 1 ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
5					Surface grevée	Reliquat	Second		
83	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP Nº 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	14	1ha13a35ca		Lande	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
84	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle BP N° 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	8	42	0ha47a70ca		Lande	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
82	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	89	43	1ha34a10ca		Lande	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
88	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	ß	44	Oha95a00ca		Taillis Bois	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
87	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	89	45	3ha63a45ca		Sol	taille herbillon	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
	ABRIEL GENEVIEVE MARIE AURELIE SUCCESSION PAR SCP PAQUIN 23 AV GARIBALDI 55100 VERDUN MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE								
	28 Avenue des Éparges 55100 VERDUN MINE DANIEL PIERRE								
88	128 Rue de Mulhouse 21000 DIJON	361	89	47	0ha38a80ca		Lande	la cauree	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville
	MINE GISELE MARIE GENEVIEVE 12 Chemin de la Justice 88000 ÉPINAL								55400 MOULAINVILLE
	MINE GUY ANDRE 131 Rue Challemel LACOUR 69008 LYON								
	MINE JOELLE MARIE JOSEPHE HARGEVILLE SUR CHÉE 55000 LES HAUTS DE CHÉE								
68	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	æ	94	1ha96a40ca	2ha36a30ca	Taillis Bois	bethelemont	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN
8	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	361	m	969	17ha24a30ca	92ha3a55ca	Bois	deramee la rue	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville BP 82041 55108 VERDUN

N.	Propriétaires inscrits	N° Comming	Section	2	Conte	Contenance Ha a ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
5		Communication			Surface grevée	Reliquat			
91	DEMENOIS Sébastien Pol Gaston 28 Avenue Max De Nansouty 82600 ASNIERES-SUR-SEINE	361	ZE	ø	2ha65a55ca	0ha02a75ca	Pré Lande	le cugnet	
92	SADRIEL GENEVICE MARKE AUCESION PAR SCP PAQUIN SUCCESSION PAR SCP PAQUIN 52 AV GARIBALDI MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE 28 AV DES EPARGES 55100 VERDUN MINE DANIEL PIERRE 12B RUE DE MULHOUSE 21000 DIJON MINE GISELE MARIE GENEVIEVE	361	ш	65	0ha13a00ca		Тетге	la plaine de la madelaine	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville 55400 MOULAINVILLE
	12 CHE DE LA JUSTICE 88000 EPINAL MINE GUY ANDRE 131 RUE CHALLEMEL LACOUR 69008 LYON MINE JOELLE MARIE JOSEPHE HARGEVILLE SUR CHEE								
89	95000 LLS INCIPALE MOUTAUX EMMANUEL MARIE ERIC 19 RUE PRINCIPALE 55400 BLANZEE MOUTAUX YVON RENE 15 RUE PRINCIPALE 55400 BLANZEE SCAUSSE RAYMONDE 15 RUE PRINCIPALE 55400 BLANZEE	361	æ	67	Oha37a65ca		Тепе	la plaine de la madelaine	
94	PLUN ANNE YVETTE JARDIN FRANC 55400 MOULAINVILLE	361	ω	89	Oha22a15ca		Тете	la plaine de la madelaine	

2	Propriétaires inscrits	N°	Section	ž	Contenance Ha a ca	nce	Nature	Lieux-dits	Exploitants
		Communication		Mit.	Surface grevée	Reliquat	ecolo		
	GABRIEL GENEVIEVE MARIE AURELIE SUCCESSION PAR SCP PAQUIN 23 AV GARIBALDI 55100 VERDUN								
	MINE CHRISTIANE MARIE PAULETTE 28 AV DES EPARGES 55100 VERDUN								
95	MINE DANIEL PIERRE 12B RUE DE MULHOUSE 21000 DIJON	361	80	69	0ha23a30ca		Тете	la plaine de la madelaine	MOINAUX Jean-Luc et Anne Ferme de la Basseville
	MINE GISELE MARIE GENEVIEVE 12 CHE DE LA JUSTICE 88000 EPINAL							-	
	MINE GUY ANDRE 131 RUE CHALLEMEL LACOUR	1							
	THE POLICE IN SOCIETY OF THE PROPERTY OF THE P	1							
	WINE JUELLE MARIE JUSEPHE HARGEVILLE SUR CHEE 55000 LES HAUTS DE CHEE								
96	Fossé (Domaine Public)	361	ZE		0ha03a80ca		Fossé	le cugnet	
113	Chemin vicinal ordinaire n° 4 de Verdun à Moulainville (R.D. n°24) (Domaine Public)				3ha17a50ca				
4	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 Rue du Général De Gaulle	361	00	492	30ha25a15ca		Taillis	chate	USID DE VERDUN Quartier Gribeauval - Thierville
	BP40 513 55013 BAR LE DUC CEDEX						Dois		55108 VERDUN

Cadastre de la commune de BELRUPT-EN-VERDUNOIS

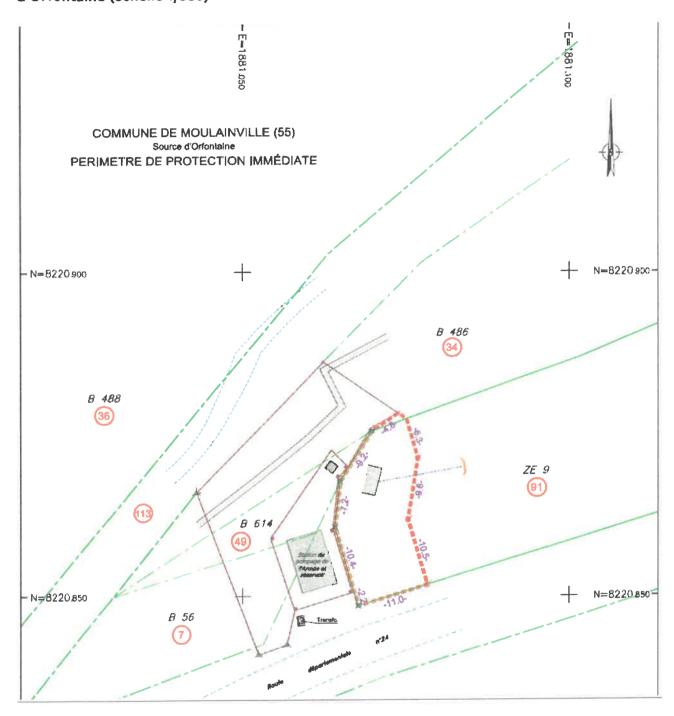
ž:	Propriétaires inscrits	ů	Section	ž	Contenance Ha a ca	nance I ca	Nature	Lieux-dits	Exploitants
d ordre		Communa			Surface grevée	Reliquat	Professor State of the state of		
105	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	ω	17	1ha63a40ca	0ha44a75ca	Futaie Taillis	foret saint airy	
106	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	Δ0	278	0ha17a70ca		Lande	foret saint airy	
107	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	В	279	22ha21a80ca	2ha18a19ca	Futaie Taillis	foret saint airy	
108	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	В	322	0ha39a60ca		Taillis Bois	foret saint airy	
109	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	8	330	0ha24a30ca	0ha08a20ca	Taillis Bois	foret saint airy	
110	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	æ	343	4ha18a60ca	19ha11a50ca	Bois	foret saint airy	
11	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	045	80	344	3ha39a20ca	2ha93a21ca	Bois	foret saint airy	

Cadastre de la commune d'EIX

ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 100 BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX COMMUNE D'EIX 102 MAIRIE 55400 EIX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55010 EIX TOMBIE 55000 EIX ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE	Propriétaires inscrits	N Section	Section	ž	Contenance Ha a ca	nance	Nature	Lieux-dits	Exploitants
					Surface grevée	Reliquat	Old 335		
	NCE DOMAINE	171	É	1049	Oha10a85ca		Sol	au dessus des grandes font	
	NCE DOMAINE	171	<b>E</b>	1050	Oha36a85ca		Sol	au dessus des grandes font	
	NCE DOMAINE	171	æ	1051	Oha85a25ca		Lande	au dessus des grandes font	
	NCE DOMAINE	171	83	1069	Oha20a90ca		Tallis Bois	bois I hopital	
	NCE DOMAINE	171	m	1070	Oha00a70ca		Taillis Bois	bois I hopital	
		171	6	1077	Oha08a20ca		Taillis Bois	aux quatre vingt journaux	
103 PY 40513 BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	NCE DOMAINE	171	æ	1078	18ha66a00ca		Taillis Bois	aux quatre vingt journaux	
COMMUNE D'EIX 104 MAIRIE 55400 EIX		171	æ	1081	2ha29a90ca		Taillis Bois	petit jaulinsaux	
112 17 RUE GEN GAULLE BP 40513 55013 BAR LE DUC CEDEX	INCE DOMAINE 40513 EX	171	æ	1341	Oha02a50ca	0ha31a30ca	Sol	au dessus des Sol au dessus des grandes font	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2020- Xo 39 du 2 8 SEP. 2020 Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général, Michel GOURIOU

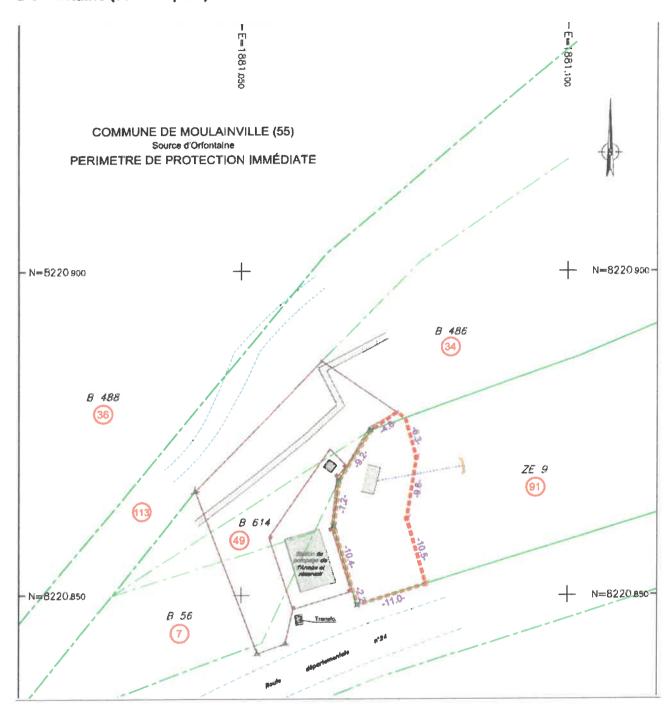
Annexe 3 - Plan parcellaire du périmètre de protection immédiate de la source communale d'Orfontaine (échelle 1/580)



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2020- 2039 du 2 8 SEP. 2009

Pour la préfète et par délégation, Le segrétaire général,

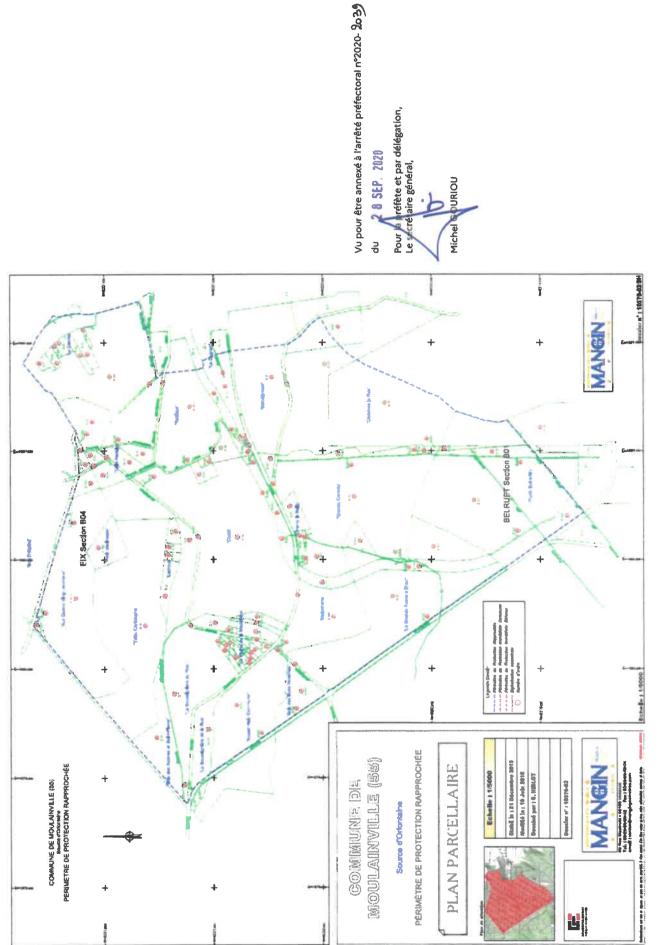
Annexe 3 - Plan parcellaire du périmètre de protection immédiate de la source communale d'Orfontaine (échelle 1/580)



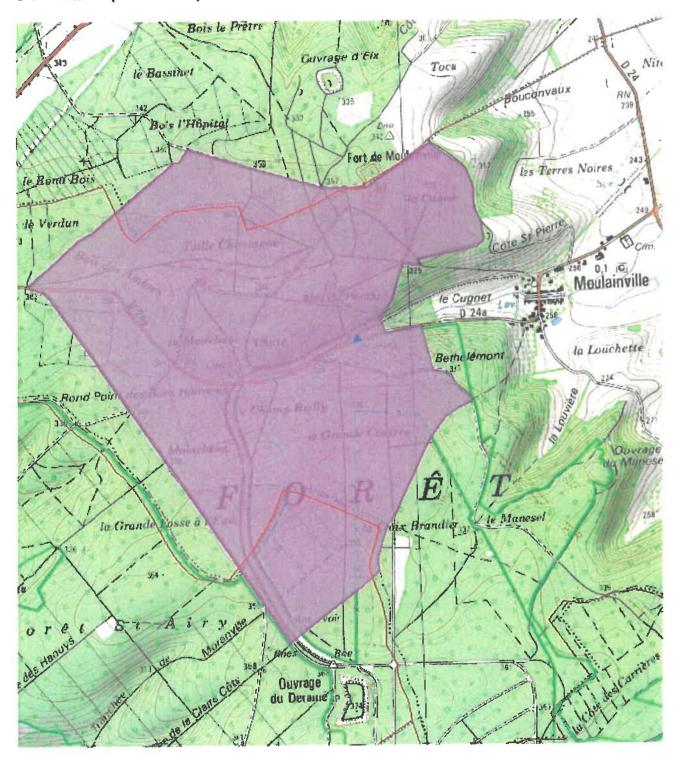
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2020- 2039 du 2 8 SEP. 2029

Pour la préfète et par délégation, Le segrétaire général,

Annexe 4 - Pian parcellaire du périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine (échelle 1/12150)



Annexe 5 - Plan de situation du périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine (sans échelle)



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2020- 23 du 28 SEP. 2020

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général,